

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 14 juillet 1964

Trente-septième session

à 15 h 25

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Page
Point 17 de l'ordre du jour :	
Rapports des commissions économiques régionales (<i>suite</i>)	15

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Brésil, Bulgarie, Espagne, Irlande, Pakistan, République centrafricaine.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/3857/Rev.2, E/3864/Rev.1, E/3876/Rev.1, E/3887, E/3929, E/3937) (*suite*)

1. M. SCOTT (Royaume-Uni) remercie vivement les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales pour leur présentation des rapports des commissions. Il est utile que les secrétaires exécutifs assistent en personne aux délibérations du Conseil. Ils ont pu ainsi prendre contact avec le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales et avec d'autres membres du Secrétariat. Ne pouvant analyser en détail à ce stade les rapports des commissions, le représentant du Royaume-Uni se borne à relever quelques points importants de ces rapports.

2. En ce qui concerne le rapport de la CEA (E/3864/Rev.1), il convient de remarquer que ce rapport est le

premier qui ait été établi depuis que le Royaume-Uni est devenu membre associé de la CEA. Un des points les plus importants du rapport concerne la création de la Banque africaine de développement : en effet, cette institution sera appelée à jouer un rôle important dans le développement économique de l'Afrique et elle permettra aux pays amis du continent africain de faire la preuve de l'intérêt qu'ils portent aux pays d'Afrique. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à apporter une aide financière à la Banque. Il attache également une grande importance à l'Institut africain de développement économique et de planification auquel il fournira des bourses d'études, des manuels, etc. Le représentant du Royaume-Uni constate avec satisfaction que la CEA a mis l'accent, dans ses travaux, sur la coopération régionale ; elle encourage activement les projets entrepris à l'échelon sous-régional. Le Gouvernement du Royaume-Uni a conscience des incidences financières du changement d'orientation de la Commission qui, après s'être consacrée à l'étude des problèmes, se tourne vers l'action concrète.

3. Le rapport de la CEAE (E/3876/Rev.1) montre que les travaux de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques progressent régulièrement. Différents pays ont promis de l'aide, mais si ces promesses ne sont pas tenues, les activités de l'Institut devront être réduites. En ce qui concerne le projet d'aménagement du bassin inférieur du Mékong, le Gouvernement du Royaume-Uni estime que cette entreprise représente un effort remarquable en matière de coopération internationale. Le Royaume-Uni a déjà apporté une certaine contribution à ce projet sous forme d'enquêtes hydrographiques, hydrologiques et géochimiques, ainsi que sous la forme d'une aide financière. Toutefois, une question vitale se pose : pourra-t-on réunir les capitaux nécessaires à la réalisation de la phase suivante du projet ?

4. En ce qui concerne le rapport de la CEPAL (E/3857/Rev.2), M. Scott rappelle que le Gouvernement du Royaume-Uni attache une grande importance à cet organe et il se félicite des résultats fructueux obtenus pendant l'année écoulée. A propos de la Banque inter-américaine de développement, M. Scott rappelle que M. Heath, Secrétaire d'Etat à l'Industrie, a envisagé dans une déclaration récente les possibilités d'assistance de la part du Gouvernement du Royaume-Uni. La délégation du Royaume-Uni a été très impressionnée par la déclaration du Secrétaire exécutif de la CEPAL (1315^e séance) qui a lancé un appel aux pays de la région pour qu'ils accomplissent des efforts plus énergiques en vue de développer le commerce extérieur. Le Secrétaire exécutif a également mis l'accent sur la nécessité d'une coopération accrue entre les pays d'Amérique latine. La délégation du Royaume-Uni est entièrement d'accord avec lui pour demander qu'une intégration plus étroite soit recherchée

en Amérique latine et que tous les efforts nécessaires soient faits en vue de la formation des cadres indispensables. Elle adresse ses félicitations au Secrétaire exécutif qui s'est révélé digne de ses prédécesseurs.

5. Pour ce qui est du rapport de la CEE (E/3887), M. Scott rappelle que cet organe est celui auquel le Royaume-Uni porte l'intérêt le plus direct. La délégation du Royaume-Uni se félicite des mesures prises récemment par la commission pour rationaliser son programme de réunions. Elle estime que la CEE devrait concentrer davantage ses efforts sur les programmes et travaux qui présentent le plus d'intérêt pour les pays de la région. En effet — et ceci est valable pour toutes les commissions économiques régionales — les travaux des commissions donnent des résultats particulièrement fructueux lorsqu'ils sont étroitement en rapport avec les besoins des régions intéressées. Lorsqu'il étudie le rôle des commissions économiques régionales, le Conseil doit se garder de les considérer en bloc, car elles sont dissemblables. Le représentant du Royaume-Uni estime que la CEE pourrait, sous la direction du Secrétaire général, contribuer à fournir des avis techniques aux pays en voie de développement.

6. M. Scott attire ensuite l'attention des membres du Conseil sur les problèmes de réassurance évoqués dans la note du Secrétaire général (E/3929). La délégation du Royaume-Uni approuve entièrement le texte de la recommandation qui figure à l'annexe 1 de ce document, où il est dit notamment que, « dans l'intérêt même de l'économie des différents pays intéressés et du développement du commerce international, il convient de permettre la répartition la plus large des risques assurés par les moyens de la réassurance et il est nécessaire pour ce faire de faciliter au maximum les opérations internationales de réassurance en accordant la plus grande liberté en la matière ». Il faut espérer que le Conseil acceptera cette recommandation de la CEE.

7. Il ressort du rapport du Secrétaire général sur la décentralisation des activités de l'organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, contenu dans le rapport sur la réunion des secrétaires exécutifs (E/3937) que des progrès satisfaisants ont été réalisés : les commissions économiques régionales disposent désormais d'un personnel plus nombreux et elles sont maintenant à même de participer davantage aux activités économiques de leur région qui relèvent de leur compétence. Sous ce rapport, la résolution 955 (XXXVI) du Conseil et la résolution 1941 (XVIII) de l'Assemblée générale établissent un juste équilibre et sont appliquées avec réalisme. L'orientation et l'aspect financier des activités de l'ONU doivent continuer de faire l'objet d'un contrôle central.

8. En conclusion, M. Scott souligne que chaque commission économique régionale a une importante contribution à apporter au développement économique, si elle concentre ses efforts sur les questions économiques et sociales qui intéressent sa région particulière. Si des résultats favorables ont été obtenus, il faut cependant prendre conscience de tout ce qui reste encore à accomplir. En tout état de cause, les commissions économiques régionales doivent être félicitées pour les résultats qu'elles

ont déjà obtenus et être encouragées dans leur action future.

9. M. HILL (Australie) constate des divergences marquées entre les difficultés signalées par les secrétaires exécutifs en Europe, d'une part, en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Extrême-Orient, d'autre part.

10. En Europe, les problèmes procèdent du dynamisme même des économies européennes qui s'efforcent d'atteindre et de maintenir un taux très élevé de croissance. La croissance rapide de l'Europe provoque une certaine tension parmi les pays du continent. Il faut noter aussi le problème qui résulte des répercussions de cette croissance sur les autres régions du monde. Vient ensuite le problème de l'inflation. Malgré les investissements des dernières années et l'augmentation des effectifs de la main-d'œuvre, la production d'un grand nombre de biens ne suffit pas à absorber le pouvoir d'achat accru du consommateur européen.

11. La situation décrite par les secrétaires exécutifs des autres commissions économiques régionales est très différente : malgré un accroissement démographique considérable, le taux de croissance des économies est resté faible et il a même été nul en Amérique latine. Malgré l'ampleur de l'effort international, sous forme de programmes d'aide économique et technique multilatéraux et bilatéraux, les résultats obtenus sont médiocres.

12. Les exposés faits par les secrétaires exécutifs à la 1315^e séance ont mis en évidence l'interdépendance des diverses régions. Le Secrétaire exécutif de la CEE a longuement traité des relations entre l'Europe et les pays en voie de développement. Les trois autres secrétaires exécutifs ont souligné la nécessité, pour leur région, de recevoir une aide de l'Europe, de l'Amérique du Nord et des autres régions développées.

13. La première conclusion que la délégation australienne tire des exposés faits par les secrétaires exécutifs est que l'amélioration du niveau de vie en Europe, déjà élevé, a créé des marchés aux portes mêmes de l'usine. Pour certains pays d'Europe occidentale, l'augmentation des échanges avec leurs partenaires immédiats a égalé, en une seule année, la totalité de leurs échanges avec les pays autres que ceux de la communauté de l'Atlantique-Nord. Les fonds disponibles pour les investissements en Europe ont amplement trouvé l'occasion de s'investir en Europe même et les bailleurs de fonds européens ont été moins tentés de placer leurs capitaux ailleurs.

14. Il ressort aussi des déclarations faites par les secrétaires exécutifs que les courants d'échanges et de capitaux sont en train de se transformer. Tandis que la demande en Europe occidentale et dans les pays développés en général atteignait des niveaux records, le commerce des pays en voie de développement n'en profitait pour ainsi dire pas. L'amélioration générale du niveau de vie en Europe semble avoir engendré une sorte de concentration spontanée et involontaire de la demande sur les marchés de la région, alors que la demande de produits provenant de pays en voie de développement reste à peu près stationnaire.

15. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est trouvée aux prises avec ce problème. Il faut trouver un moyen quelconque d'utiliser les ressources humaines et autres des pays en voie de développement d'une façon plus efficace pour la croissance économique de toutes les régions et, plus particulièrement, de ces pays eux-mêmes, si l'on ne veut pas que l'Europe et les autres pays développés se dissocient de plus en plus du reste du monde.

16. Quant à la coopération économique régionale, l'Australie, désormais comprise dans le domaine géographique de la CEAE0, l'a vue à l'œuvre depuis longtemps au sein de cette Commission. Par exemple, elle accueille avec satisfaction la création de l'institut asiatique du développement et des plans économiques, auquel elle va verser une contribution de 100 000 dollars et donner une aide sous d'autres formes. Elle n'a jamais préconisé la création de régions économiques isolées, mais elle croit que la coopération régionale peut être une source de grands avantages pour la région même et pour les relations de la région avec le reste du monde. L'aménagement du bassin du Mékong n'était possible que sur le plan régional, grâce à la coopération de tous les pays intéressés. Le projet de grande route internationale d'Asie est une autre entreprise qu'il fallait exécuter à l'échelon régional et qui peut profiter à un groupe de pays ayant leurs problèmes propres, comme les pays de la région qui n'ont pas de littoral. Au nombre des projets qui sont moins tangibles, mais qui contribueront à faire disparaître en fin de compte les différences de niveaux entre les régions, on trouve ceux qui concernent le développement du commerce régional, la mise au point d'une politique commune à l'égard des investissements étrangers, l'industrialisation et la création d'instituts régionaux et de moyens de formation du personnel.

17. L'œuvre des commissions économiques régionales se réalise à trois niveaux. D'abord, elles font un examen de la situation économique et des problèmes de chaque pays. Ensuite vient l'action régionale destinée à résoudre les problèmes qui concernent plus d'un pays et pour lesquels une solution à l'échelon du groupe ou de la région est la meilleure. Enfin, les commissions économiques régionales peuvent s'intéresser au problème des relations entre régions : pourquoi une région évolue-t-elle dans un certain sens alors que la croissance d'une autre s'oriente tout à fait autrement ? Au moment où la demande augmente fortement, pourquoi se concentre-t-elle dans une seule région ?

18. La délégation australienne apprécie vivement le travail accompli par les commissions ainsi que la documentation abondante mise à la disposition des membres du Conseil.

19. M. VOHRA (Inde) estime qu'il est décourageant de constater que, malgré l'activité utile et intense des commissions économiques régionales pour l'Afrique, l'Asie et l'Extrême-Orient, et l'Amérique latine, les indicateurs économiques n'incitent pas à l'optimisme. C'est seulement dans la région de la CEE que la croissance économique a été généralement satisfaisante.

20. M. Vohra considère les commissions économiques régionales comme les quatre piliers sur lesquels s'est

édifiée la coopération internationale par l'intermédiaire du Conseil. Elles incarnent le principe de décentralisation, les besoins et aspirations d'une région étant mieux compris et donc susceptibles d'être mieux satisfaits au niveau régional. La délégation indienne constate avec satisfaction, à la lecture du rapport sur la réunion des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, un progrès dans la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies en matière économique. Elle approuve, par exemple, la création de groupes de coordination de l'assistance technique au sein des secrétariats des commissions pour les trois régions en voie de développement et l'augmentation du nombre des conseillers régionaux au siège de chaque commission. Elle approuve également les principes que le Comité spécial créé en vertu de la résolution 851 (XXXII) du Conseil pour coordonner les activités d'assistance technique a énoncés dans son rapport (E/3862) en vue d'éviter les doubles emplois.

21. La tâche la plus importante, du point de vue des pays en voie de développement, que les commissions régionales aient réalisée en 1963 a probablement été le travail préparatoire qu'elles ont effectué pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et auquel est certainement due la coopération remarquable qui s'est manifestée à la Conférence entre les pays en voie de développement. Il n'est pas douteux que les quatre commissions s'attacheront à jouer le rôle qui leur revient dans l'application des décisions prises par la Conférence.

22. Le rôle capital de l'industrialisation dans le développement économique des pays en voie de développement est maintenant universellement reconnu. La délégation indienne constate avec satisfaction que toutes les régions ont répondu avec empressement au Secrétaire général lorsque celui-ci a consulté les commissions économiques régionales, en exécution de la résolution 1940 (XVIII) de l'Assemblée générale, sur l'utilité d'organiser un colloque international sur l'industrialisation des pays en voie de développement.

23. L'existence de techniciens nationaux qualifiés joue un rôle important dans l'édification de l'infrastructure et la poursuite du développement économique, tant pour l'élaboration de plans de développement bien conçus que pour leur exécution efficace. La délégation indienne enregistre donc avec satisfaction la création et l'essor d'instituts de planification économique dans les trois régions en voie de développement.

24. Les discussions qui se sont déroulées à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont fait apparaître que l'écart entre les recettes en devises des pays en voie de développement et leurs besoins de devises ne fait que s'accroître. Les faibles ressources qu'ils tirent de leurs exportations ne leur permettent pas de faire face à leur besoin de plus en plus pressant d'importer des biens d'équipement et de faire venir des techniciens de l'étranger. Malgré leurs efforts pour remplacer les importations et diversifier les exportations, ces pays dépendront longtemps encore de l'aide fournie par l'étranger sous des formes diverses, notamment celle d'apports de capitaux. Les pays africains ont amplement

prouvé combien ils tenaient à mobiliser l'épargne intérieure par les efforts qu'ils font pour que la Banque africaine de développement commence ses opérations le plus tôt possible, et il faut espérer que l'assistance internationale ne leur manquera pas. La délégation indienne prend note du bon travail effectué par la Banque interaméricaine de développement. Au contraire, elle constate avec inquiétude que l'aide internationale destinée à l'Asie et à l'Extrême-Orient a beaucoup diminué récemment. Elle connaît les besoins urgents de tous les pays en voie de développement et elle tient à souligner la nécessité de leur venir en aide dans le domaine de l'assistance technique, des études de préinvestissement et des investissements.

25. M. Vohra commente ensuite certains faits à signaler dans les différentes régions. La délégation de l'Inde a appris avec satisfaction que l'Etat de la Trinité et Tobago est devenu membre de plein droit de la CEPAL. Elle a eu le plaisir d'entendre le Secrétaire exécutif de la CEA déclarer à la 1315^e séance que la Commission, après cinq années consacrées aux études et à la mise en place des institutions, va passer à l'action concrète. En ce qui concerne la CEAO, il importe de mesurer toute l'importance de la coopération internationale dans des projets régionaux tels que l'entreprise du Mékong et le projet de grande route internationale d'Asie. L'Inde, associée dès le départ à l'entreprise du Mékong, a présenté récemment un rapport sur les plans et le coût probable du barrage du Tonle Sap. En collaboration avec la Nouvelle-Zélande, elle a créé à Pnom-Penh un laboratoire pour l'étude des ciments et des sols. Quant au projet de grande route d'Asie, dont il reste à compléter les tronçons en les raccordant, le Gouvernement indien appuiera toute proposition tendant à améliorer le système de consultation et de coordination tout en laissant à chaque gouvernement la responsabilité de l'exécution. Il constate avec satisfaction qu'à sa douzième session le Conseil d'administration du Fonds spécial a approuvé un projet relatif au tronçon afghan de la route (E/3889, annexe III).

26. La délégation indienne prend acte avec satisfaction des quatre rapports annuels, ainsi que des résolutions et recommandations qu'ils renferment. Elle approuve entièrement le programme de travail et l'ordre de priorité que les commissions ont recommandés. Elle s'associe au vœu exprimé par la CEA, dans sa résolution 94 (VI), de voir inviter les représentants des territoires non autonomes de l'Angola, du Mozambique et du Sud-Ouest africain à assister à ses sessions à titre de membres associés.

27. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle le rôle exceptionnel du Conseil, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies que dans l'évolution économique et sociale du monde, et souligne l'extrême variété des travaux inscrits dans les programmes de cet organe. Les rapports des commissions économiques régionales accusent une aussi grande variété. Cette variété reflète naturellement la diversité qui règne entre les pays et dont il faut absolument tenir compte tout en reconnaissant leur unité fondamentale. Il est donc nécessaire de concilier centralisation et décentralisation pour que les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations

Unies continuent à répondre aux besoins différents des différentes régions du monde. En ce qui concerne la décentralisation, le Conseil doit garder une attitude pragmatique; il ne peut se permettre d'être dogmatique.

28. Ce principe posé, M. Williams passe à l'examen des rapports des commissions économiques régionales. Dans l'ensemble, le Gouvernement des Etats-Unis est satisfait de l'orientation des travaux de ces commissions. Il approuve leurs programmes et appuie les projets de résolutions qu'elles ont proposés, y compris le projet de résolution sur les problèmes de réassurance présenté par la CEE (E/3887, quatrième partie).

29. En ce qui concerne le rapport de la CEE, M. Williams partage l'avis du Secrétaire exécutif selon lequel la CEE doit s'attacher avant tout aux problèmes intérieurs de l'Europe. Certes, les pays européens ont beaucoup à offrir au monde sous-développé, aussi bien par l'assistance technique que par l'aide financière, mais les programmes bilatéraux ou bien le PEAT, le Fonds spécial, la BIRD et ses filiales, constituent des voies plus appropriées. De même, la question des relations commerciales entre les pays membres de la CEE et les pays sous-développés relève davantage des organisations internationales spécialisées dans cette matière que de la CEE. Les contacts entre le secrétariat de la CEE et les secrétariats des autres commissions économiques régionales sont utiles et doivent continuer. Il n'en reste pas moins que la CEE dispose d'un vaste champ d'action. L'étude sur la politique des revenus, qui a été mentionnée par le Secrétaire exécutif, devrait être extrêmement utile non seulement aux pays membres, mais à tous les pays du monde. Sur ce point, l'expérience des pays les plus avancés peut être d'un grand profit. M. Williams souligne, d'autre part, l'intérêt qu'offrent l'étude sur les problèmes du commerce entre l'Est et l'Ouest faite par le Groupe spécial ainsi que les divers rapports économiques et statistiques établis par le secrétariat. Il mentionne en particulier l'*Etude sur la situation économique de l'Europe*, dont il loue l'objectivité et la précision. Il félicite enfin la CEE d'avoir pris des mesures pour concentrer ses programmes et réduire la fréquence de ses réunions. La délégation des Etats-Unis espère que les travaux de la CEE pourront être ainsi effectués dans le cadre du budget prévu pour 1964/65.

30. En lisant le rapport de la CEAO, M. Williams a été frappé par l'attention croissante que la Commission accorde à certaines questions, notamment au problème démographique — problème capital pour le développement économique et social de l'Extrême-Orient. Il approuve les efforts déployés par les pays membres de la CEAO pour établir des méthodes de coopération qui répondent aux besoins et à l'évolution de l'Asie et qui ne soient pas calquées sur les méthodes employées dans les autres régions. Il note que la CEAO collabore avec les institutions spécialisées pour la mise en œuvre de programmes préconisés par les Nations Unies comme, par exemple, la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, et il recommande que les représentants résidents des Nations Unies dans les pays intéressés soient consultés dans de tels domaines.

31. Au sujet du rapport de la CEPAL, M. Williams, se référant à la déclaration faite à la 1315^e séance par le

Secrétaire exécutif de la Commission, note que la prolifération des institutions internationales et régionales ne suffit pas à créer les conditions du développement économique et social. A l'action de ces institutions doivent s'ajouter l'utilisation judicieuse des ressources intérieures et de celles qui sont obtenues de l'étranger et une coopération internationale de nature à créer un contexte économique et commercial favorable au développement. Néanmoins, sur le plan des institutions, on peut relever certains faits encourageants. C'est ainsi que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale poursuit ses activités avec succès et que le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale est parvenu au stade de l'exécution.

32. Enfin, le représentant des Etats-Unis souligne les progrès remarquables accomplis par la CEA. A titre d'exemple, il cite la création de l'Institut africain de développement économique et de planification, auquel les Etats-Unis ont apporté leur soutien. De même, de grands progrès ont été accomplis sur la voie de la création de la Banque africaine de développement et les Etats-Unis ont offert leur aide technique pour cette réalisation.

33. En conclusion, M. Williams fait ressortir l'importance des travaux qui ont été effectués par les quatre commissions économiques régionales au cours de l'année écoulée et il exprime, au nom du Gouvernement des Etats-Unis, sa profonde gratitude à leurs secrétaires exécutifs.

34. M. JAFERI (Iran) rappelle que le Président a fait allusion, à la séance d'ouverture, aux événements importants qui se sont produits au cours des dernières années dans le domaine économique et social, événements qui ont motivé l'élargissement de la composition des comités du Conseil. Cet élargissement a permis à plusieurs pays, dont l'Iran, de participer aux travaux de la présente session. La délégation iranienne s'efforcera de tirer le meilleur parti possible de l'occasion qui lui est ainsi offerte.

35. La délégation iranienne a écouté avec beaucoup d'attention les déclarations faites par les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et elle est reconnaissante à ces commissions pour les efforts qu'elles ont accomplis: mise en œuvre de nombreux projets et programmes, organisation de conférences et de cycles d'étude. Ces commissions donnent ainsi l'exemple et encouragent le développement économique dans leur région. Au cours de sa vingtième session, tenue en Iran du 2 au 17 mars 1964, la CEAE0 a adapté la résolution 50 (XX) dite de Téhéran concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a déjà décrit avec beaucoup de talent les réalisations de la Commission au cours de l'année écoulée. La longue liste des travaux effectués constitue un témoignage

éloquent des efforts très sérieux accomplis par le secrétariat de la Commission, efforts qui méritent les plus chaleureuses félicitations.

36. M. Jafari aborde brièvement quelques questions qui ont été évoquées au cours de la vingtième session de la CEAE0 et sur lesquelles il convient d'attirer l'attention des membres du Conseil. L'importance du développement de l'industrie et des ressources naturelles, à laquelle la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie avait déjà accordé beaucoup d'attention, a encore été soulignée au cours de cette session. On a noté que l'élaboration de plans cohérents de développement industriel étroitement intégrés aux plans de développement économique d'ensemble serait la première mesure à prendre en vue de promouvoir le développement industriel, d'attirer les capitaux étrangers et de définir les régions les mieux adaptées à l'établissement d'industries communes régionales et sous-régionales.

37. La délégation iranienne est heureuse d'annoncer que le Gouvernement iranien a pris, depuis la vingtième session de la CEAE0, les mesures nécessaires en vue de la création d'un centre de recherche et d'étude dans le cadre du ministère de l'économie. Ce centre se consacrera notamment à des études relatives au développement industriel et à la planification.

38. D'autre part, la délégation iranienne espère que le troisième colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, qui doit se tenir à Tokyo en 1965, obtiendra des résultats fructueux. En ce qui concerne le programme de bourses d'étude de la CEAE0, la *National Oil Company* d'Iran a reçu des stagiaires qui ont suivi des cours de formation dans différents domaines en matière de développement des ressources pétrolières. A ce propos, lors de la vingtième session de la CEAE0, les Gouvernements de l'Afghanistan, du Pakistan, et de la Thaïlande, ainsi que le Gouvernement iranien, ont adressé une demande commune au Fonds spécial en vue de la création d'un institut régional du pétrole. Il faut d'ailleurs signaler que la France et le Royaume-Uni ont accepté de fournir des experts à cet institut dès qu'il sera créé. La délégation iranienne espère que le Conseil s'intéressera spécialement à ce projet.

39. Enfin, la délégation iranienne attire l'attention du Conseil sur la résolution 53 (XX) de la CEAE0 relative à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources en gaz naturel de la région de la CEAE0. La délégation iranienne doit en effet signaler au Conseil le gaspillage énorme de ces précieuses ressources qui se produit dans certains pays, notamment en Iran, gaspillage qui est provoqué par le manque de moyens qui permettraient une exploitation rationnelle de ces ressources.

La séance est levée à 16 h 50.